

Gouvernement wallon

Concentrer nos forces

**Les actions prioritaires
pour l'avenir wallon**

- 30 Août 2005 -

1 milliard d'euros pour 5 priorités

Pas d'action sans réflexion, pas de priorité sans stratégie.

Les actions prioritaires pour l'avenir wallon présentées dans ce document s'enracinent dans la stratégie qu'acteurs politiques, économiques, sociaux, académiques et associatifs ont définie et affinée depuis 2000.

Le ***Contrat d'Avenir*** est la référence et le guide de l'action du Gouvernement et de ses partenaires. Il sert d'horizon sur le moyen et long terme.

Dans ce cadre, les deux ***plans stratégiques transversaux***, centrés, l'un sur la création d'activités et d'emplois et l'autre sur la formation, la recherche et les technologies de l'information et de la communication, ont traduit les orientations retenues en mesures précises destinées à les mettre en œuvre sous cette législature.

L'importance des défis lancés à la Wallonie implique cependant qu'on opère **des choix forts** afin de concentrer **des moyens exceptionnels** sur les actions à la fois les plus structurantes et les plus efficaces.

1 milliard d'euros pour 5 priorités.

Le caractère innovant de la démarche du Gouvernement wallon tient dans ces deux chiffres. Ils traduisent bien le souci de **concentrer nos forces** sur l'essentiel et les mesures les plus porteuses.

Quelles priorités ?

- Créer des pôles de compétitivité
- Stimuler la création d'activités
- Alléger la fiscalité sur l'entreprise
- Doper la recherche et l'innovation en lien avec l'entreprise
- Susciter des compétences pour l'emploi

Quels moyens ?

Des moyens exceptionnels, puisés en Wallonie. Nous n'attendons pas qu'une manne extérieure vienne résoudre la question cruciale du financement.

Plus d'1 milliard € à charge du budget régional sur 4 ans.

Ces moyens proviennent :

- de la réalisation de 50% de notre participation dans ARCELOR : 180 millions
- de dividendes SRIW : 60 millions
- d'économies budgétaires par une réallocation des dépenses non prioritaires : 40 millions
- d'une politique de rigueur budgétaire et de contribution des trésoreries de certains pararégionaux : 301 millions
- de marges budgétaires dégagées par la projection pluriannuelle : 473 millions.

Au total 1,4 milliard € d'investissements seront réalisés par la mobilisation de moyens supplémentaires que permet le financement alternatif.

Quelle méthode ?

Celle du découplage et du pilotage serré.

Le déclassement entre les politiques régionales, coordonnées transversalement autour de quelques axes précis, mais aussi par des synergies entre la Région wallonne et la Communauté française, notamment par le cofinancement de mesures.

Le pilotage s'opérera par le mécanisme des Comités ministériels, des délégués spéciaux et des task forces, mis en œuvre dans le cadre des deux plans stratégiques transversaux.

Tous les actes posés par le Gouvernement en exécution des actions prioritaires le seront d'ici à la fin 2005.

Toutes les actions prioritaires feront l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation périodique.

Axe 1 : Créer les pôles de compétitivité

Objectif

Identifier les secteurs d'activités dans lesquels la Wallonie est susceptible de devenir leader au niveau européen voire mondial et concentrer sur eux des moyens exceptionnels.

Investissement total

280 millions €

Sur base d'une étude déterminant les potentialités de développement des différents secteurs de l'économie wallonne, le Gouvernement a pu identifier 5 créneaux prioritaires dans lesquels la Wallonie pourrait exceller à l'échelle européenne ou mondiale.

Il s'agit des secteurs suivants :

- les sciences du vivant (pharmacie-santé)
- l'agroalimentaire
- l'ingénierie mécanique
- le transport - logistique
- l'aéronautique et l'aérospatial

Le Gouvernement wallon articulera ses politiques économique, d'emploi, de recherche, d'équipement des zones et de formation autour de ces pôles.

Chaque pôle regroupera, **à l'échelle du territoire wallon** :

1. des entreprises, de toutes tailles ;
2. des centres de formation ;
3. des unités de recherche (publiques et privées).

Ces entreprises, centres de formation et unités de recherche sont engagés dans une **démarche de partenariat** dont le but est de dégager des **projets communs et innovants** répartis dans le cadre d'un réseau.

Il vise à atteindre un seuil de compétitivité et une visibilité internationale. Il vise aussi à générer un effet d'entraînement sur l'ensemble du tissu économique wallon.

Pour chacun des 5 pôles de compétitivité, des **enveloppes budgétaires spécifiques** sont mises à disposition. Celles-ci devront permettre la **mise en œuvre des différentes actions du pôle** en fonction de ses besoins et de la nature de ceux-ci.

Mesures

Investissements publics en actifs et participations : financés par une filiale spécialisée de la SRIW, en collaboration avec la SOWALFIN et les invests wallons
50 millions €

Recherche : Les partenaires du pôle (entreprises, universités, centres de recherche) devront définir un ou plusieurs projets de recherche

Dans le but de :

- concrétiser des applications industrielles
- construire une vision prospectrice d'une thématique donnée afin d'assurer la compétitivité des entreprises du pôle.

120 millions €

Aides à l'investissement : Elles seront renforcées par une majoration du taux des primes à l'investissement

45 millions €

Formation : une réserve annuelle de 1.200 formations supplémentaires de demandeurs d'emploi et de travailleurs sera spécifiquement dédiée à ces secteurs d'activité. Ceci, en collaboration systématique avec le ou les centres de compétence concernés par le secteur d'activité du pôle

55 millions €

Accueil des investisseurs étrangers : Prospection sur base sectorielle reposant sur les pôles de compétitivité identifiés et effectuée en synergie avec le réseau d'attachés économiques et commerciaux de l'AWEX

4,5 millions €

Soutien aux exportations : via l'AWEX, engagement d'un responsable export par pôle, financement d'un plan d'actions export annuel, organisation de missions et actions basées sur les stratégies des pôles de compétitivité

5,5 millions €

Pilotage

La gestion de chaque pôle est confiée – sur le modèle de la gestion de sociétés – à un **conseil de gouvernance** (équivalant à un conseil d'administration) qui définit le cadre général des activités du pôle et à un **organe d'exécution** (équivalant à la direction générale) qui en assure la gestion journalière.

Le conseil de gouvernance sera composé des différents acteurs privés, scientifiques et publics, concernés par le pôle. Il sera présidé par un représentant du monde industriel.

Les délégués spéciaux des deux Plans Stratégiques Transversaux assurent l'interface entre les pôles et le Gouvernement.

Axe 2 : Stimuler la création d'activités

Objectifs

Stimuler la création et l'extension d'entreprises

Favoriser l'investissement et l'emploi privés

Mobiliser l'ensemble des dispositifs régionaux d'aides et d'encadrement des entreprises et d'attractivité du territoire, par l'injection et la mise en œuvre rapide de moyens exceptionnels

Investissement total

872 millions € (dont 317,5 millions € pris en charge par le budget wallon sur la période)

Pour répartir la richesse, il faut d'abord la créer.

Le Gouvernement wallon multiplie les actions et encourage les initiatives créatrices de richesse et d'emplois.

Cet encouragement se fait avec la volonté d'un développement équilibré. Un développement qui doit tenir compte des dimensions sociale, environnementale et économique.

Mesures

1. Rationaliser et coordonner la stimulation économique

Objectif

Uniformiser la stratégie régionale d'animation économique

Rationaliser, au niveau local, les acteurs pour faciliter l'interface avec les entreprises

Promouvoir l'esprit d'entreprise

Investissement

14,3 millions €

La Wallonie compte près de 70 structures diverses qui s'occupent d'animation économique mais qui manquent d'une coordination suffisante.

Afin de répondre à cette problématique, une double approche régionale et décentralisée par bassin sera développée.

Une **Agence régionale**, dotée de la personnalité juridique coordonnera la politique wallonne d'animation économique.

Sous la forme de sociétés d'économie mixte, **6 antennes locales** regrouperont les opérateurs publics et privés dans les bassins économiques et assureront, dans un lieu unique, l'ensemble des services offerts aux entreprises dans le cadre de l'animation économique (aides à l'investissement, à la recherche, à la consultance, à l'emploi, bourses de préactivité...)

2. Optimaliser les aides à l'expansion économique

Objectifs

Résorber le retard accumulé dans le traitement des aides
Privilégier les entreprises actives dans les pôles de compétitivité
Actualiser les dispositifs d'aides

Investissement

30 millions € (130 millions € au total si l'on considère les moyens d'action et que l'on ajoute les 45 millions € dédiés aux entreprises actives dans les secteurs couverts par les pôles de compétitivité)

A ce jour, faute de moyens suffisants et malgré un premier effort de résorption de 30 millions € décidé lors du dernier ajustement budgétaire, 1.322 dossiers sont toujours en attente d'une décision, représentant un volume total d'investissement de 1,2 milliard €.

Afin de concrétiser ces investissements et de soutenir la rentabilité de nos entreprises, le Gouvernement liquidera **en une fois** le montant nécessaire à la résorption de ce retard. A cet effet, 85 millions € (moyens d'action et 30 millions € en moyens de paiement) seront dégagés.

Par ailleurs, les entreprises actives dans les domaines couverts par les pôles de compétitivité bénéficieront d'un taux d'aide préférentiel pour leurs investissements. Pour rappel, 45 millions € seront également consacrés à cet effet.

Enfin, le Gouvernement reformera le décret sur les aides à l'expansion économique afin d'intégrer les modifications induites au niveau européen et celles engendrées par la création des pôles de compétitivité wallons. Il privilégiera par la même occasion l'innovation et la formation lors de l'octroi des aides.

Parallèlement, la négociation avec le Gouvernement fédéral sera poursuivie en vue d'obtenir une **exonération fiscale** des aides à l'investissement et à la recherche.

3. Renforcer le soutien aux exportations via la SOFINEX

Objectifs

Accroître les démarches internationales des entreprises, en particulier des PME
Assurer le financement des opérations d'exportation et des investissements à l'étranger

Investissement

20 millions €

La SOFINEX (filiale issue d'un partenariat AWEX-SRIW-SOWALFIN) élargira ses possibilités d'action (garanties, prises de participation, prêts) en faveur des entreprises, et particulièrement des PME, qui veulent s'implanter sur les marchés étrangers.

Pour rappel, 1 milliard € supplémentaire d'exportations permet la création de 4.000 emplois en Wallonie.

4. Accroître la disponibilité pour l'emploi

Objectif

Lever les obstacles à la mise à l'emploi, principalement au bénéfice des femmes

Investissement

84,1 millions €

L'insuffisance de lieux d'accueil pour les enfants et de services d'aide ou d'accompagnement pour les personnes dépendantes constitue un obstacle à l'engagement dans la vie professionnelle, principalement pour les femmes.

Pour répondre à cette difficulté, 1950 emplois seront créés dans ces structures d'accueil et d'accompagnement, via les dispositifs APE (600 emplois) et PTP (1350 emplois).

5. Favoriser l'emploi des jeunes et développer de nouvelles fonctions dans les PME et TPE

Objectif

Favoriser le des jeunes 1^{er} emploi des jeunes

Favoriser le développement des PME et leur différenciation via la création de nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi privé

Investissement

94,1 millions €

Pour les **jeunes de moins de 25 ans**, , de nouvelles formules de réduction du coût du travail et/ou d'activation des allocations de chômage, seront recherchées avec le Gouvernement fédéral.

Par exemple, un jeune ayant suivi une formation qualifiante, pourra expérimenter les compétences acquises sur poste de travail en entreprise. Durant cette période, à déterminer, il sera rémunéré par les allocations de chômage, complétées d'une prime versée par l'employeur et ce, de façon à atteindre l'équivalent du salaire de la fonction.

L'axe de l'**APE marchand**, bien que prévu dans les dispositions décrétales, est trop peu utilisé par les gestionnaires des PME et TPE. Il permet pourtant la prise en charge par subventions pendant 2 (voire 3) ans de travailleurs affectés à des fonctions spécifiques dans l'entreprise (design, économies d'énergie, marketing, commerce électronique,...)

Le Gouvernement veut donc encourager les entreprises à recourir à ce mécanisme pour développer activement les démarches de différenciation, la créativité et le management.

En revanche, le **PTP marchand**, qui vise des emplois peu qualifiés, constitue une nouveauté importante dans la mesure où il ne visait jusqu'à présent que le secteur public. Elargi au secteur économique marchand, il contribuera à permettre aux entreprises de remplir des fonctions négligées, faute de moyens, mais néanmoins utiles (entretien, gardiennage, jardinage, accueil,...).

1565 emplois seront créés via les dispositifs APE (500) et PTP (1065).

6. Assainir les sites d'activités économiques désaffectés (SAED)

Objectifs

Assainir et réhabiliter massivement et rapidement les sites industriels désaffectés

Créer un cadre attractif pour les entreprises comme pour les citoyens

Renforcer cet atout wallon que constituent les surfaces disponibles pour l'activité économique dans une logique de gestion parcimonieuse du sol

Investissement

343 millions € (243 millions € pour les sites pollués et 100 millions € pour les sites non pollués) couverts par un financement alternatif représentant une dépense supplémentaire en annuité de 44,5 millions d'€ sur la période.

La Wallonie compte un grand nombre de sites industriels désaffectés, dont certains présentent un degré de pollution important.

Devant l'importance des surfaces à réhabiliter, le Gouvernement organisera un financement alternatif afin d'assainir un nombre important de sites dans des délais restreints, par le biais d'une filiale spécialisée de la SRIW.

Celui-ci visera la réhabilitation de :

- 100 sites non pollués devant bénéficier d'une remise en état ou d'un assainissement visuel rapide ;
- 24 sites pollués localisés prioritairement dans les zones urbaines et péri-urbaines qui doivent être assainis en profondeur.

7. Equiper les zones d'accueil des activités économiques

Objectif

Activer la mise en œuvre des surfaces disponibles pour les entreprises et miser sur la voie d'eau pour le transport de marchandises

Investissement

231,89 millions € couverts par un financement alternatif représentant une dépense supplémentaire en annuité de 30,5 millions d'€ sur la période.

Cette mesure permettra la mise en œuvre sans délai de l'équipement des 34 zonings (ZAE) retenus comme prioritaires - ce qui représente 1484 hectares de terrains supplémentaires - et de certaines zones portuaires, en mettant en place des dispositifs nouveaux de financement appropriés.

Le financement du programme d'investissement sera assuré par les opérateurs publics (Intercommunales pour zonings, Ports autonomes pour zones portuaires) par l'intermédiaire d'une filiale spécialisée de la S.R.I.W.

Axe 3 : Alléger les fiscalités sur l'entreprise

Objectifs

Rendre la Wallonie fiscalement concurrentielle sur le plan européen

Créer des zones franches

Investissement total

92,5 millions €

Pour que les entreprises s'installent en Wallonie et y créent de l'emploi, il faut une fiscalité attractive.

Le Gouvernement wallon agit en ce sens en réduisant, de façon significative, la fiscalité anti-économique.

Mesures

1. Alléger la fiscalité

a) régionale

- **Précompte immobilier sur le matériel et l'outillage** : supprimé pour tous les investissements acquis à l'état neuf

Bénéficiaires : - les PME partout en Wallonie

- les grandes entreprises uniquement dans les zones franches

- **Droits de navigation** : supprimés

b) provinciale

- **Taxe industrielle compensatoire** : supprimée progressivement sur 4 ans
- **Taxe sur la force motrice** : supprimée progressivement sur 4 ans
- **Taxe sur la superficie** : supprimée dès le 1^{er} janvier 2006

Le coût de cette décision peut être évalué comme suit :

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Taxe sur moteurs	0	6.650.000	0	630.000	2.000.000
Taxe industrielle compensatoire	0	9.567.793	3.800.000	0	0
Taxe sur la superficie	0	5.420.000	0	0	0

Cette mesure permet donc de réduire la fiscalité sur les entreprises à hauteur de 28 millions € par an.

c) locale

- **Taxe sur la force motrice** : supprimée, dans les zones franches, sur tout nouvel investissement dès le 1 janvier 2006.

2. Créer des zones franches

Un nombre restreint de communes présentant d'importantes difficultés socio-économiques sont déclarées **zones franches** par le Gouvernement wallon.

Il financera la suppression de taxes :

- taxe communale sur la force motrice
- précompte immobilier régional sur le matériel et l'outillage

grâce aux **fonds d'impulsion pour les zones en reconversion économique et les zones rurales**.

Pour les zones en reconversion économique, ces communes sont les suivantes :

Boussu, Charleroi, Châtelet, Colfontaine, Dison, Dour, Engis, Farciennes, Flémalle, Fontaine-l'Évêque, Frameries, Herstal, La Louvière, Liège, Manage, Mons, Oupeye, Quaregnon, Saint-Nicolas, Seraing, Tubize, Verviers et Visé.

Pour les zones rurales, il s'agit de :

Bastogne, Beauraing, Bertogne, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Cerfontaine, Ciney (partiellement), Couvin, Daverdisse, Dinant (partiellement), Doische, Durbuy, Erezée, Fauvillers, Florennes (de façon minime), Froidchapelle, Gedinne, Gouvy, Hamois, Hastière, Havelange (partiellement), Herbeumont, Hotton, Houffalize, Houyet, La Roche en Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche en Famenne, Martelange, Momignies, Musson, Nassogne, Neufchâteau, Paliseul, Philippeville, Rendeux, Rochefort, Sainte-Ode, Saint-Hubert, Sivry-Rance, Somme-

Leuze (quasi totalement), Tellin, Tenneville, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Viroinval, Vresse-sur-Semois, Wellin.

Ces communes rurales bénéficieront également d'une majoration des aides octroyées par la Région wallonne à hauteur de 90% dans les domaines suivants : les infrastructures d'accueil pour jeunes entreprises, les énergies renouvelables et la diversification agroalimentaire.

Dans l'ensemble des zones franches, les aides à l'expansion économique pourront être maximisées, dans le respect des dispositions européennes.

Le Gouvernement demandera au Gouvernement Fédéral de soutenir le dispositif des zones franches par des mesures d'allégement fiscal relevant de ses compétences visant, par exemple, l'impôt des sociétés et les charges sociales

3. Financer ces mesures

Compensation partielle des pertes engendrées pour **les Provinces** selon les modalités suivantes :

- compensation dégressive de la suppression de la taxe hennuyère sur la superficie par le fonds d'impulsion pour les zones en reconversion économique (de 100% en 2006 à 75% en 2009) ;
- compensation partielle (à 80% pour le Hainaut et à 85% pour les autres Provinces) de la suppression progressive des taxes provinciales industrielles compensatoires et sur la force motrice grâce d'une part à la diminution de la part provinciale prévue dans le financement des services régionaux d'incendie et d'autre part, à la redistribution des surplus dégagés au travers d'une nouvelle solidarité entre Provinces (via une nouvelle répartition du fonds des Provinces).

Compensation par la Région wallonne des pertes engendrées par la suppression de la taxe sur la force motrice pour les **communes éligibles aux zones franches**.

Les fonds d'impulsion, dotés de 62,5 millions € (dont 50 millions € pour les zones urbaines et 12,5 millions € pour les zones rurales), permettront donc de financer la création des zones franches, tant dans les zones en reconversion économique que dans les zones rurales défavorisées. Ils financeront également la suppression de la taxe hennuyère sur la superficie.

Axe 4 : Doper la recherche et l'innovation en lien avec l'entreprise

Objectif

Augmenter la compétitivité de nos entreprises par une recherche à la fois plus performante et mieux intégrée dans le tissu économique.

Investissement total

150 millions € (qui s'ajoutent aux 120 millions € dédiés à la recherche dans les pôles de compétitivité, soit au total 270 millions €)

Cet axe de développement mobilise 3 dimensions :

- les acteurs de la recherche (universités, centres de recherche privés et publics, entreprises...)
- les acteurs économiques (grandes entreprises, PME, TPE, spin-off, ...)
- les courroies de transmission entre les acteurs.

C'est sur ces 3 dimensions que 6 actions prioritaires sont menées de façon intégrée.

Elles vont du domaine où la recherche est confinée dans ses aspects fondamentaux jusqu'à la fabrication d'un nouveau produit dans une nouvelle entreprise en passant par un approfondissement de la recherche sur un produit existant ou par la sensibilisation des entreprises à la nécessité de recruter du personnel sensible à l'« esprit recherche ».

La volonté du Gouvernement est clairement d'intégrer la recherche de haut niveau dans le tissu industriel.

Ceci permettra, entre autres, d'anticiper le développement de nouveaux produits et process performants.

Mesures

1. Financer la recherche de base

Objectif

120 boursiers doctorants supplémentaires en 4 ans, pour atteindre 600 boursiers et rencontrer ainsi le plan du Fonds National de la Recherche Scientifique.

Investissement

5 millions € (doublés par la Communauté française)

Le nombre de docteurs formés est utilisé dans certains pays comme la Finlande ou la Suède comme indicateur pour évaluer leur capacité de dynamisme et d'innovation.

Les bourses de doctorat du FRIA (Fonds pour la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) permettent la formation dans divers domaines qui touchent à la recherche appliquée et au développement économique dans des domaines aussi divers que la pisciculture ou l'amélioration de procédés industriels.

Aujourd'hui, le FRIA finance 480 boursiers, dont un quart à charge de la Région wallonne et trois quarts à charge de la Communauté française. Il est proposé d'accroître de 120 le nombre de boursiers (accroissement de 30 par an durant quatre ans), pour atteindre 600 boursiers.

Le FRIA réservera un quota de bourses dans les domaines prioritaires définis par la Région wallonne. Il veillera à la présence de représentants industriels dans les jurys de sélection, pour juger du potentiel d'innovation des thèmes proposés par les candidats pour leur thèse.

2. Mettre en place des programmes d'excellence

Objectif

Transformer les résultats de ces recherches en applications industrielles pour permettre notamment l'éclosion t de futurs pôles de compétitivité.

Investissement

22,5 millions €

Dans leurs universités, la Région wallonne et la Communauté française disposent d'une recherche scientifique de très grande qualité.

L'injection de moyens complémentaires dans les réseaux universitaires doit permettre l'éclosion de nouveaux domaines d'excellente porteurs à long terme pour le développement de l'économie wallonne.

3. Intensifier les programmes mobilisateurs

Objectif

Intensifier et planifier le lancement de nouveaux programmes mobilisateurs dans des domaines bien définis, compatibles avec la politique industrielle de la Région.

Investissement

25 millions €

Le Gouvernement soutiendra les initiatives de recherche et développement associant différents partenaires (universités, centres de recherche et entreprises) dans des domaines où la Région wallonne dispose déjà d'une expertise reconnue.

La sélection des projets sera proposée par un jury indépendant où l'industrie sera encore mieux représentée qu'à ce jour.

4. Renforcer la politique en matière de spin-off et de spin-out

Objectif

Traduire en créations d'activités et d'emplois, les résultats issus de la recherche dans les universités et dans les entreprises.

Investissement

90 millions € (préparation spin off/out : 20 millions € et développement spin off/out : 70 millions €)

Les spin-off et les spin-out sont des sociétés créées à partir des résultats de recherche issus respectivement des universités et des entreprises qui ne souhaitent pas développer le produit en leur sein.

Elles doivent permettre, à terme, le développement de filières à haute valeur ajoutée pour la Wallonie et ainsi faire évoluer le paysage industriel wallon.

Le Gouvernement wallon interviendra pour

- aider les jeunes créateurs à mettre au point leur projet d'entreprise (20 millions €) ;
- renforcer les politiques amorcées ces dernières années par la SRIW, la Sowalfin et les invests, afin de fournir plus facilement le capital risque nécessaire au lancement des entreprises (70 millions €).

5. Rationaliser et coordonner la stimulation technologique

Objectifs

Uniformiser la stratégie régionale de stimulation technologique

Rationaliser et mettre en réseau les acteurs de terrain

Renforcer les dispositifs de valorisation des recherches

Investissement

7,5 millions €

La Wallonie compte près de 50 structures qui ont pour mission de faciliter les contacts entre les milieux de la recherche et le monde industriel.

Suivant les recommandations émises par l'audit réalisé dans le cadre du programme Prométhée II, ces structures seront rationalisées et mises en réseau pour couvrir tous les besoins des acteurs et des secteurs (la sensibilisation à l'innovation, la mise à disposition des résultats de recherche, une meilleure insertion dans les programmes de recherche européens, dépôt de brevets, la négociation de licences etc.).

Une **structure unique de coordination** dotée de la personnalité juridique sera chargée d'organiser le réseau, de fixer des objectifs précis et d'évaluer les résultats. Elle travaillera en étroite collaboration avec l'agence régionale de stimulation économique mise en place parallèlement.

6. Réviser le décret et fusionner les administrations de l'économie et de la recherche

Objectif

Atteindre un meilleur niveau d'efficience

Le décret relatif aux aides et aux interventions de la Région wallonne pour la recherche et les technologies sera revu pour intégrer le prescrit européen, favoriser l'accès des PME aux aides publiques et soutenir les mesures définies ci-dessus.

Par ailleurs, les deux directions générales (DGEE et DGTRE) amenées à traiter des dossiers relatifs aux secteurs de la recherche et de l'économie seront fusionnées.

Cela permettra de décloisonner les approches administratives.

Axe 5 : Susciter des compétences pour l'emploi

Objectifs

Répondre rapidement aux offres d'emplois dans les métiers en pénurie
Renforcer les compétences linguistiques des Wallons
Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation qualifiants

Investissement total

160 millions €

Même si le manque d'emplois est la première cause de chômage en Wallonie, des offres d'emplois restent non pourvues.

Cette situation est économiquement et socialement inacceptable. Elle résulte notamment de l'importance des charges sociales pesant sur le travail, du manque de mobilité des travailleurs, de conditions de travail difficiles et d'un déficit de formation. La Région peut et veut agir avec détermination sur ce dernier facteur.

Mesures

1. Répondre aux métiers en pénurie

Objectif

Suivre en permanence le marché de l'emploi et remédier aux pénuries de manière rapide et individualisée.

Mettre sur pied 8.000 formations spécifiques supplémentaires par an.

Investissement

75 millions €

Création au sein du FOREM d'un dispositif intégré de lutte contre les pénuries de travailleurs qui devra :

- identifier et anticiper systématiquement les métiers en pénurie, et prendre directement toute initiative locale et régionale pour traiter directement, dans chaque bassin, les offres d'emploi insatisfaites ;

- traduire ces données en actions concrètes : chaque direction régionale du Forem se verra fixer, sur base de l'analyse de son territoire, des objectifs mensuels quantitatifs et qualitatifs qui porteront sur :
 - le nombre de contacts avec les entreprises qui cherchent des travailleurs
 - le nombre de contacts avec les demandeurs d'emploi
 - le nombre d'actions engagées afin d'orienter ces demandeurs d'emploi vers les postes en pénuries
 - le nombre de formations proposées en lien avec les pénuries constatées
- organiser, pour les demandeurs d'emploi, afin de répondre à ces pénuries, un minimum de 8.000 formations par an supplémentaires. Les actions de préqualification seront également orientées vers ces métiers en pénurie.
- renforcer le lien avec l'emploi en accompagnant systématiquement après sa formation le demandeur d'emploi dans la recherche d'un emploi - chaque personne en formation dans un métier dit en pénurie se verra systématiquement offrir au terme de sa formation une ou plusieurs offres d'emplois - et garantir un suivi personnalisé dans la première phase d'emploi.

Sur base de l'inventaire des métiers en pénurie, des nouvelles formations et filières d'enseignement pourront également être conçues.

2. Lancer un plan langues

Objectif

Permettre aux jeunes et aux demandeurs d'emplois de se former rapidement dans 3 langues étrangères : néerlandais, anglais, allemand.

Investissement

60 millions €

- 8 000 bourses d'immersion supplémentaires pour :
 - les élèves du dernier degré de l'enseignement obligatoire ;
 - les enseignants en langues pour qu'ils entretiennent leurs acquis ;
 - les demandeurs d'emploi ;
 - les travailleurs spécialisés des TPE et PME ;
 - les jeunes diplômés qui désirent effectuer un stage ou un travail qualifiant à l'étranger.
- 12 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi.

- 500 000 chèques formation supplémentaires dédiés à la formation en langue.
- 800 jeunes supplémentaires formés grâce aux programmes AWEX d'immersion à l'étranger. Ces programmes ont le double mérite de renforcer les capacités linguistiques et la connaissance du monde de l'entreprise par les jeunes, tout en offrant un réel apport pour les entreprises bénéficiaires.

3. Renforcer l'enseignement qualifiant

Objectif

Tisser un lien étroit entre l'enseignement qualifiant et les besoins des entreprises en :

- renforçant la mise à disposition du matériel pédagogique moderne et de qualité
- amplifiant la formation en alternance

Investissement

25 millions €

- Créer, via la Communauté française, de 20 à 30 Centres de Technologie Avancées (CTA) qui complèteront le réseau de Centres de compétence. Il s'agit de sélectionner les établissements scolaires déjà très spécialisés dans un domaine porteur d'emploi, de les labelliser et de leur affecter les moyens nécessaires afin qu'ils puissent se procurer un équipement de pointe correspondant aux besoins du marché du travail et s'ouvrir aux élèves, enseignants et aux autres écoles, mais également aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs.
- Renforcer l'accès aux centres de compétences pour les élèves et les enseignants de l'enseignement qualifiant via l'accord de politiques croisées, via l'organisation des transports entre l'école et les centres de compétences, l'ouverture de ces centres en dehors des horaires classiques.
- Conclure des conventions avec les secteurs professionnels qui permettent :
 - l'ouverture de places de stage
 - l'identification des pénuries dans ces secteurs
 - l'adaptation des programmes d'enseignements aux réalités des métiers
 - la promotion des métiers en pénurie dans le secteur
 - la formation en langue et l'immersion
- Augmenter progressivement le nombre d'étudiants en formation en alternance. En quatre ans, ce sont plus de 1500 places de formation et d'enseignement en alternance qui doivent être ouvertes, notamment en généralisant le dispositif de prime aux employeurs qui acceptent des apprentis et des stagiaires en alternance.

Concentrer nos forces

La Wallonie a décidé de concentrer toutes ses forces sur son redressement économique.

Le Gouvernement se devait de montrer l'exemple. Il le fait en impulsant un mouvement d'ensemble qui s'adresse à tous les acteurs responsables du dynamisme wallon.

Les 5 priorités, dans leur intégralité, reposent sur le concept de développement durable appliqué au processus décisionnel tel que décliné dans le cadre du Sommet de Lisbonne.

Il s'agit donc de gouverner autrement, en appliquant systématiquement, pour chaque politique en gestation, une approche décloisonnée, transversale, globale. La volonté est de prendre en compte tous les effets qu'une décision induit et ce, dans chaque domaine de la société.

La volonté du Gouvernement est bien celle d'un développement équilibré et durable de notre région, pas celle du développement « à n'importe quel prix ».

Dans le cadre d'une régulation efficace par les pouvoirs publics, elles misent résolument sur l'entreprise et les entrepreneurs. Des entreprises créatrices d'emplois et de richesses qui permettent la mise en place de politiques de cohésion sociale.

Après avoir défini sa stratégie, s'être concerté avec les forces vives wallonnes et pris des mesures d'urgence, **le Gouvernement wallon pose les actes** qui doivent permettre de faire face au défi du redressement.

Il le fait à travers des choix politiques resserrés qui s'adressent à la société wallonne dans son ensemble et qui visent la définition d'un cadre propice aux entreprises existantes et à ceux qui veulent se lancer et développer leur projet.

La volonté du Gouvernement est d'inscrire son action dans une vision coordonnée avec les autres niveaux de pouvoir, dont l'Etat fédéral qui a la maîtrise de nombreux leviers susceptibles de renforcer l'impact des politiques régionales.

Parce qu'il n'y a pas de miracle et que seule existe la volonté, **la Wallonie doit oser**. Oser faire preuve de créativité et d'imagination, oser se tourner vers l'extérieur, oser faire des choix et les réaliser, tous ensemble.